

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 21/12/2017

Reçu en préfecture le 21/12/2017

Affiché le

21 DEC 2017

ID : 031-213105612-20171221-2017_34_1-DE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 10
- ayant pris part au vote : 14
- procurations : 4

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf décembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 13 décembre 2017, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, Vice-Présidente.

Etaient présents : MMES BEZOS, BIRE, DIAZ, CORBON, GODEAS, GUEDES, SIMON-LABRIC, MM DA PONTE, FEULLERAT, MAUVEZIN

Etaient absents, ayant donné procuration : Mmes ATTELAN, FARRUGIA, MAURIN, M. NAVARRO

Etaient absents excusés : M. PÉRÉ, Mmes CHAVE, HUMEAU

DÉLIBÉRATION n° 2017/034

Objet : Renouvellement de la convention de prestation avec SIEL BLEU

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de renouveler la convention de prestation avec l'Association SIEL BLEU, financée par la Conférence des Financeurs pour son action en faveur des personnes âgées, qui propose des séances d'activités physiques adaptées pour les séniors.

Pour mémoire, les interventions consistent en des cours d'activités physiques adaptées aux capacités de chacun. Le nombre de personnes par groupe ne pourra être supérieur à 15. Les séances sont dispensées par des professionnels qualifiés pour encadrer des activités physiques adaptées, titulaires au minimum d'un brevet d'Etat ou d'une licence STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives).

Le cycle de découverte se compose de 20 séances, à raison d'une séance d'1h30 par semaine. Il est subventionné par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). A ce titre, la participation aux séances est totalement gratuite pour les bénéficiaires et aucune facturation ne sera adressée par l'Association au CCAS.

Suite au succès de cette action à laquelle environ 80 personnes ont participé en 2016, Madame la Vice-Présidente vous propose de reconduire cette démarche en 2017, d'approuver cette convention de prestation et de l'autoriser à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents au projet.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, d'approuver le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association SIEL BLEU et d'autoriser la Vice-présidente à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents au projet.

21 DEC. 2017

21 DEC. 2017



Pour copie conforme,

La Vice-Présidente,

Isabelle GODEAS